

Monsieur François HOLLANDE
Président de la République
Française
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris

Saint Ouen, le 10 Juin 2015

Objet : Lettre ouverte sur la destruction du maillage territorial des stations-service et la mise en danger de l'environnement à long terme !

Monsieur le Président de la République,

La **Fédération Nationale de l'Artisanat Automobile -FNAA-** est depuis 1921 une organisation professionnelle représentative des entreprises du commerce, de la réparation automobile, des centres de contrôle technique, des détaillants en carburants et des services associés.

L'Association des Maires Ruraux de France fédère, informe et représente les maires des communes de moins de 3 500 habitants partout en France. Créée en 1971, l'AMRF rassemble près de 10 000 maires ruraux regroupés dans un réseau convivial et solidaire d'associations départementales, en toute indépendance des pouvoirs et partis politiques.

Par lettre ouverte du 3 novembre 2014, nos organisations ont eu l'honneur de vous saisir sur un dossier crucial à savoir la menace d'une destruction du maillage territorial des stations-service, essentiellement dans les zones rurales.

Comme vous le savez, notre maillage territorial des stations-service est l'un des plus faibles d'Europe. De 40 000 stations traditionnelles en 1980, nous ne dénombrons plus que 6325 en 2014. Cela est essentiellement dû au déploiement de la grande distribution. La situation est telle que selon un rapport de l'IGF, 871 stations sont appelées stations clés dont la disparition plongerait des milliers d'automobilistes dans un désert d'offre en carburants.

- **Sur la fermeture du CPDC et ses 2200 dossiers en attente :**

Dans un tel contexte, la décision de supprimer le Comité Professionnel de Distribution de Carburants (CPDC) au 31 décembre 2014¹, pèse lourdement sur l'avenir de la distribution des carburants en France. Pour rappel, ce comité attribuait des aides aux stations pour les

¹ Décret n°2015-604 du 3 juin 2015 portant dissolution et mise en liquidation du CPDC suite à la suppression de sa dotation budgétaire par la Loi de Finances pour 2015.

inciter à se diversifier, se mettre aux normes, ou financer la dépollution du site en cas de fermeture.

À ce jour, grâce à un effort accru du Ministère de l'Artisanat, nous sommes parvenus à trouver une solution à travers le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (Fisac), pour assurer, via une opération nationale, le financement du stock des dossiers déposés au CPDC parfois depuis 2009.

Seulement, sur les 2200 dossiers en attente, plusieurs volets n'ont pu être repris. Il s'agit des **aides à la fermeture des stations et les aides sociales accordées** aux professionnels ne relevant pas du RSI. Cela représente 25% des 2 200 dossiers en cours !

Depuis plusieurs mois, le Ministère de l'Artisanat négocie avec le Ministère du développement durable pour que les aides à la fermeture soient prises en charge par ce dernier. Nos organisations professionnelles ont appuyé cette démarche par des envois de courriers signés par l'ensemble des syndicats représentatifs, tous restés lettres mortes.

Le mois dernier, notre ministère de tutelle nous a informés que l'ADEME pourrait prendre en charge ces aides à la condition que le Ministère de l'Artisanat finance. Compte tenu des efforts budgétaires déjà réalisés, nous savons qu'aucun crédit n'est disponible.

Or, ces aides sont essentielles, voire vitales. Un détaillant en carburant au litrage moyen partant à la retraite n'aura droit qu'à une retraite modique souvent inférieure à 700 euros. Il ne pourra revendre son entreprise avec l'exploitation de la station. Aucun repreneur ne souhaite investir dans ce secteur. Il sera contraint de faire des travaux conséquents pour dépolluer le site.

Aucun détaillant en carburants ne peut avancer de telles sommes actuellement surtout si l'entreprise n'est pas transmise. **Nous nous exposons, notamment dans les territoires ruraux, à des friches et abandons de sites avec les dangers que cela engendre pour les habitants et l'environnement.**

- **Sur les aides disponibles à compter du 1^{er} janvier 2015 dans le cadre du Fisac réformé :**

S'agissant des nouvelles demandes d'aides déposées depuis le 1^{er} janvier 2015, les professionnels devront s'adresser au Fisac dont l'une des priorités affichées pour 2015 vise le maintien du maillage de la distribution des carburants. **Or, l'immense majorité des**

stations-service qui souhaitent déposer un appel à projet en 2015 ne pourront satisfaire aux critères d'éligibilité².

L'avenir de cette profession est fort sombre. Nombreux sont ceux qui nous ont informé de l'arrêt de leur exploitation afin de ne pas grever la transmission de leur entreprise, travail de toute une vie.

Dans beaucoup de régions sinistrées où les commerces de proximité ont fermé les uns après les autres, la station-service est pourtant devenue **l'ultime point de ravitaillement en produits de première nécessité assurant de fait un service public vital pour ces territoires.**

La filière génère par ailleurs 30 000 emplois non délocalisables rien qu'en station auxquels sont indirectement liés des milliers d'emplois des services associés tels que la réparation automobile, la carrosserie, le dépannage.

La FNAA en appelle aujourd'hui à l'ensemble des représentants de la Nation pour que la distribution de carburants en France devienne un sujet majeur d'intérêt général dépassant tout clivage. Il en va de la survie du lien social et la vitalité économique de nombreux départements.

La FNAA et l'AMRF demandent votre intervention en faveur d'une prise en charge des demandes des professionnels qui n'ont pu être repris par le Fisac dont certains attendent depuis 6 ans mais surtout la tenue d'une réunion en urgence pour définir ensemble une stratégie pérenne en faveur de la sauvegarde des stations-service traditionnelles.

Nos organisations ne sont pas opposées à ce que le Fisac traite ces demandes d'aides mais dans un cadre national avec des critères adaptés au secteur. La distribution de carburants est une des composantes de la politique énergétique de notre pays. Les professionnels sont prêts à investir dans des équipements nouveaux, des bornes de recharge électrique ... Il faut leur en donner les moyens dans l'intérêt de tous.

Nous vous remercions de votre mobilisation pour ce sujet majeur et vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre haute considération.

Président AMRF
Vanik BERBERIAN

Président FNAA
Gérard POLO



² Des entreprises de proximité implantées dans des centres bourgs des communes de moins de 3000 habitants et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1 M€ hors taxes.